

Tous ces faits, enregistrés dans les archives du comté de Wayne, prouvent que les grandes fortunes étaient rares parmi les colons. Beaucoup d'entre eux avaient souffert des pertes considérables sur le papier-monnaie de l'ancien régime, que le gouvernement français refusa de racheter. Ceux qui étaient dans le commerce subirent des inconvénients plus graves encore par suite de la rupture de toute relation avec leurs correspondants en France. C'est surtout pour cette dernière raison que le commerce d'importation et d'exportation passa aux mains des Anglais.

Sous le rapport des coutumes et des mœurs, les colonies du Michigan ne différaient guère des paroisses du Canada. Il ne reste qu'à noter que l'esclavage, dont on ne cite que quelques rares exemples dans la province de Québec, était fortement établi dans les postes de l'Ouest. La légalité de l'esclavage avait été admise par le gouvernement français en 1731. Les premiers esclaves furent des Panis, sauvages d'une tribu lointaine de l'Ouest. Des traiteurs de Michilimackinac avaient jusqu'à trois et quatre de ces esclaves. A Détroit leur nombre était relativement moins grand, cependant le recensement de 1773 constate la présence de 83 esclaves. Dans l'inventaire des biens de Dequindre, 1768, la valeur d'un Panis de douze ans est portée à 300 livres. En 1793 un jeune nègre se vendit £213.

Ces esclaves paraissent avoir été bien traités. L'Eglise exigeait qu'ils fussent baptisés et mariés régulièrement. Claude Landry vendit Marguerite Siouse à Firmin Landry, à condition qu'il l'épouserait, ce que celui-ci fit le 11 juillet 1771, devant le curé de l'église Ste-Anne. Cet esclavage ne ressemblait donc guère à celui qui a existé dans d'autres pays.

Le capitaine Campbell, premier commandant anglais de Détroit, écrivait le 2 décembre 1760 que "les habitants paraissaient heureux du changement de régime, mais qu'ils étaient dans un grand dénuement de toutes choses." La